



Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat Publiée le

18 -02- 26 / 1 8 -02- 26

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
VILLE DE TROYES

Pour le Maire et par délégation,
La Cheffe de Service Des Assemblées
Céline PERRIN

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

Date de convocation et de publication : 30 Janvier 2026

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Maire, est ouverte à 19h00.

Sont présents :

M. François BAROIN/ Maire

M. Mmes BAROIN, BAUDOUX, BRET, DENIS, GARIGLIO, GUILLAUMET, HONORE, LE CORRE, LEMELLE, LEYMBERGER, SEBEYRAN, SERRA, SOMSOIS, THOMAS/ Adjoints.

M. Mmes ARBONA, AZZAB, BAZIN-MALGRAS, BEURY, BLANCHON, BOUDADI, CHEVALIER, CROSTA, DEHARBE, DOBRAJE, DUPATY, DUPRE, FAGEOT, FRAT, HUPFER-CHARPENTIER, JAY, KOCH, LEQUIEN, MANDELLI, MANIERI-BIGORGNE, MARASSE, MOREAU, OUADAH, PORTIER-GUENIN, RICHARD, ROYER, VIARDIN, ZAJAC/ Conseillers municipaux.

Sont excusés et ont donné pouvoir :

M. BECARD à M. MANDELLI ; M. BOISSEAU à M. DENIS ; M. GONCALVES à M. BAUDOUX ;
Mme HELIOT-COURONNE à Mme LE CORRE ; Mme LEMELAND à M. SEBEYRAN ;
M. RANC à M. ARBONA.

Le Conseil municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Casimir JAY.

DELIBERATION N°02	EXERCICE 2026 BUDGET PRIMITIF 2026 DECISIONS BUDGETAIRES
RAPPORTEURS	M. LE MAIRE – Mme BAROIN – M. SEBEYRAN – M. MANDELLI- M. BRET – M. DENIS - Mme THOMAS – M. BAUDOUX – Mme LE CORRE – M. SERRA – Mme LEYMBERGER – M. HONORE – Mme LEMELLE – Mme GARIGLIO – Mme GUILLAUMET – M. SOMSOIS

Nombre de membres : 49		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
43	Point 1 : 48	41	7	1	
	Point 2 : 48	44	4	1	
	Point 3 : 48	46	2	1	
	Point 4/a)	Ce point n'appelle pas de vote.			
	Point 4/b) : 48	44	4	1	
	Point 4/c) : 45	41	4	4	
	Point 4/d)	Voir détail dans le dispositif ci-dessous.			
	Point 4/e) : 47	41	6	2	

Dans le cadre du Budget Primitif 2026 :

1/ Le vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) – (Mises à jour) est adopté à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 7 Contre, 1 Abstention).

2/ Le versement d'une subvention d'équipement au S.D.E.A. pour une partie des travaux d'éclairage public, pour un montant de 156 085,94 €, est adopté à la majorité des suffrages exprimés (44 Pour, 4 Contre, 1 Abstention).

3/ L'avenant n°1 de prolongation à la convention de financement entre la Ville de Troyes et l'Association Jeunesse pour Demain, au titre de l'année 2025, est adopté à la majorité des suffrages exprimés (46 Pour, 2 Contre, 1 Abstention).

4/ a) Le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes n'appelle pas de vote, puisqu'il a bien été présenté et soumis avant les débats sur le projet de Budget lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025.

4/ b) Pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes, le principe de vote du Budget Primitif, par nature, est adopté à la majorité des suffrages exprimés (44 Pour, 4 Contre, 1 Abstention).

4/ c) Dans le respect du principe de parité avec l'Etat, le montant des frais de représentation pouvant être employés par le Directeur Général des Services, soit 2 000 €, est adopté à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 4 Contre, 4 Abstention).

4/ d) Vote des crédits budgétaires 2026 pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes :

I. Budget Principal 2026 :

Les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal soit, en section de fonctionnement 107 724 460 € et en section d'investissement 51 525 972 €, sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés : 48 (41 Pour, 7 Contre, 1 Abstention).

II. Budget Annexe du Stationnement Payant, assujetti à T.V.A.

Les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Annexe du Stationnement Payant soit, en section de fonctionnement 2 695 050 € et en section d'investissement 866 510 €, sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés : 48 (41 Pour, 7 Contre, 1 Abstention).

III. Budget Annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI)

Les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) soit, en section de fonctionnement 1 298 566 € et en section d'investissement 799 066 €, sont adoptés à la majorité des suffrages exprimés : 48 (41 Pour, 7 Contre, 1 Abstention).

4/ e) Pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes, à la majorité des suffrages exprimés (41 Pour, 6 Contre, 2 Abstention) le Maire est autorisé à réaliser des virements de chapitre à chapitre, en fonctionnement et en investissement, dans la limite de 7,5% hormis pour le chapitre des charges de personnel.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2026

EXERCICE 2026

BUDGET PRIMITIF 2026

DECISIONS BUDGETAIRES

Exposé :

A l'issue de l'examen du Budget Primitif pour l'exercice 2026, il convient de confirmer les diverses décisions prises en compte pour son équilibre et portant sur les points ci-dessous :

1) Vote des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)
- Mises à jour

1-1 Virements de CP entre AP

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par le Conseil municipal du 21/12/2023 (délibération n°10), il est possible d'effectuer des virements de Crédits de Paiement (CP) entre deux Autorisations de Programme (AP) en informant le Conseil lors d'une délibération suivante relative aux AP/CP. Aussi, pour information, afin de régler des factures arrivées en fin d'année sur l'AP « Requalification secteur De Gaulle / République / J. Moulin », un virement de 79 500 € a été effectué en chapitre 23 depuis l'AP « Construction Ecole Internationale / Accueil de Loisirs / Espace Intergénérationnel Jules Guesde ». De même, un virement de 25 300 € a été réalisé en chapitre 204 pour régler une facture du SDEA de l'AP « Mutation urbaine au cœur de Troyes » depuis l'AP « Subventions travaux réseaux SDEA 2021-2026 ».

1-2 Actualisation des AP/CP

Afin de tenir compte de l'avancement des différentes opérations pluriannuelles, il convient **d'actualiser les échéanciers de Crédits de Paiement** des Autorisations de Programme précédemment votées.

A noter que désormais, les CP des échéanciers ne seront plus arrondis à l'euro, mais au montant exact de réalisation, c'est-à-dire au centime près. Une actualisation des CP des échéanciers des AP a donc été opérée.

La première partie du tableau annexé **(A)** présente les AP du Budget Principal pour lesquelles une actualisation des échéanciers de CP est prévue au BP 2026.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer, au titre du présent Budget Primitif, sur **l'augmentation des quatre Autorisations de Programme suivantes sur le Budget Principal (partie B du tableau joint en annexe)** avec leurs échéanciers de Crédits de Paiements prévisionnels :

- FAM202101 - Construction Ecole Internationale / ALSH / Espace Intergénérationnel (quartier Jules Guesde) : suite aux notifications de financement reçues, il convient de revaloriser l'AP de Recettes. **Ainsi, il vous est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme de Recettes à hauteur de 15 220 000 € TTC (+ 2 220 000 € TTC).** Ce montant est ventilé en 1 620 000 € en chapitre 74, et 13 600 000 € (+2 220 000 €) en chapitre 13.
- 14-20-05 – Ecole Jaurès – Rénovation du bâtiment rue Guivet : suite aux dépôts des dossiers de demande de financement et des notifications reçues, il convient de revaloriser l'AP de Recettes. **Ainsi, il vous est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme en Recettes à hauteur de 1 624 000 € TTC (+ 883 000 € TTC).** Ce montant est ventilé en 1 121 600 € en chapitre 74 (+ 1 021 600 €) et 502 400 € (- 138 600 €) en chapitre 13.
- 14-100-01 - Electrification de la ligne Paris-Troyes : par délibération n° 2 du 24 mars 2025, l'AP en dépenses avait été augmentée de 667 000 € afin de pouvoir engager la convention financière adoptée au même Conseil municipal (portant sur la Phase 2 – Tranche 2 de travaux). Il était alors déjà envisagé le financement supplémentaire d'une Tranche 3 de travaux, nécessaire à la réalisation du programme global de travaux de la Phase 2 (section Nogent-sur-Seine / Troyes), volet développement. Mi 2025, l'actualisation par la SNCF de la prévision des dépenses, couplée avec la bonne évolution des indices, amène à une réduction du montant global de cette phase 2 et précise la part de financement que devront finalement supporter les collectivités partenaires au travers de l'engagement de cette ultime convention financière prévue en 2026.
Il convient donc aujourd'hui de compléter **l'AP de Dépenses** afin de pouvoir engager cette dernière convention financière proposée au présent Conseil municipal portant sur la Phase 2 – Tranche 3 de travaux. **Ainsi, il vous est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme de Dépenses à hauteur de 3 907 000 €, soit + 667 000 € en chapitre 204.**
- 14-50-01 – Création équipement jeunesse au Parc des Moulins : cette Autorisation de Programme a été ouverte en 2016 pour un montant prévisionnel de dépenses de 3 800 000 € TTC sur la base d'estimations avant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre. Depuis son ouverture, et dans l'attente des études de maîtrise d'œuvre, cette AP n'a pas été revalorisée depuis cette date pour les dépenses. En phase de consultation des entreprises, il convient de prendre en compte différents éléments qui conduisent à une revalorisation. En effet, les effets du contexte économique (crise sanitaire et conflit en Ukraine notamment), l'augmentation en valeur de l'indice BT01 (+25% entre avril 2017 et mars 2025) et des adaptations techniques du projet ont induit une revalorisation du coût prévisionnel des travaux.
Ainsi, il vous est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme de Dépenses à hauteur de 5 000 000 € TTC (+ 1 200 000 € en chapitre 23).

Concernant l'AP de recettes votée à 1 660 000 € TTC, suite aux dépôts des dossiers de demande de financement et des notifications reçues, il convient de revaloriser l'AP de Recettes. Ainsi, **il vous est proposé d'augmenter le montant de l'Autorisation de Programme en Recettes à hauteur de 2 210 000 € TTC (+ 550 000 € TTC)**. Ce montant est ventilé en 233 000 € en chapitre 74 (- 543 020 €) et 1 977 000 € (+ 1 093 020 €) en chapitre 13.

Enfin, la dernière partie du tableau **(C)** fait un rappel de **l'AP votée au Budget Annexe du Stationnement Payant** pour laquelle une actualisation des échéanciers de CP est réalisée.

Décision :

Il vous est proposé d'approuver à travers le tableau joint en annexe 1 :

- la modification des échéanciers de Crédits de Paiement des Autorisations de Programme (parties A du tableau pour le Budget Principal et C pour le Budget Annexe du Stationnement Payant),
- la modification du montant des Autorisations de Programme et leurs échéanciers de Crédits de Paiement, pour le Budget Principal (partie B du tableau).

Les dépenses et les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts aux budgets suivant les échéanciers de Crédits de Paiement prévisionnels adoptés et suivant leur affectation par chapitre.

2) Attribution de subventions d'équipement au S.D.E.A.

Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.) étant maître d'ouvrage en matière d'éclairage public, la participation de la Ville de Troyes pour la réalisation de ces travaux correspond à une subvention d'équipement.

Pour une partie des travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (S.D.E.A.), il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions d'équipement suivantes pour un montant de **156 085,94 €**.

N° UD	OPERATION	MONTANT
EC 231	RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC QUAI DU COMTE HENRI	16 665,17
EC 343	EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DES BAUDES	3 164,74
EC 375	EXTENSION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC PASSAGE 45 CHEMIN DU VOULDY	306,26
EC 388	RENOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC EN DIVERS ENDROITS (4ème TRANCHE REMPLACEMENT ECI)	114 418,20
SC 433	ENFOUISSEMENT DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE PLACE DANIELE COUSU- PHASE TRAVAUX	6 359,51
SC 433	ENFOUISSEMENT DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE PLACE DANIELE COUSU- PHASE ETUDES	319,27
SC 434	CREATION D'UNE BOUCLE LOCALE PLACE DANIELE COUSU	7 568,08
SC 435	RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC PLACE DANIELE COUSU	7 284,71
TOTAL		156 085,94

Il est précisé que ces opérations facturées ont déjà été budgétées à travers les programmes d'investissement s'y rapportant et ne constituent donc pas des dépenses nouvelles.

Décision :

Il vous est proposé :

- d'approuver le versement des subventions d'équipement visées ci-dessus au S.D.E.A., au tableau du paragraphe 2,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile relatif à ce dossier.

3) Avenant de prolongation à la convention de financement entre la Ville de Troyes et l'Association Jeunesse pour Demain – Année 2025

En vertu de la délibération n° 4 du Conseil municipal du 24 mars 2025, la Ville a attribué à l'Association Jeunesse pour Demain une subvention d'un montant de 165 780 € au titre de l'année 2025.

Conformément à l'article 6 de la convention de subvention notifiée à l'Association, celle-ci devait transmettre au plus tard le 31 décembre 2025, un bilan provisoire quantitatif et qualitatif de l'exercice, à partir duquel serait versé le solde de la subvention de fonctionnement, soit 41 927 euros.

L'association n'a pas été en mesure de produire ces justificatifs avant le 31 décembre 2025 et s'engage néanmoins à respecter ses nouveaux engagements avant le 31 mars 2026.

Dès lors, il convient de prolonger la date limite de transmission des documents au plus tard le 31 mars 2026, comme stipulé à l'article 1 « Nouvelle rédaction ».

Décision :

Il vous est proposé :

- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de financement entre la Ville de Troyes et l'Association Jeunesse pour Demain, au titre de l'année 2025, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

4) Vote du Budget Primitif 2026

a) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes prescrit aux Collectivités Territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter, préalablement aux Débats sur le projet de Budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (article 61 de la loi du 4 août 2014).

Cette obligation a été respectée puisque ce rapport vous a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2025 consacrée notamment au Débat sur les Orientations Budgétaires.

b) Frais de représentation

Aux termes de l'article 21 de la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale et portant modification de certains articles du Code des communes, modifiée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007, la fonction de Directeur Général des Services permet d'engager les dépenses nécessaires à la représentation de la Collectivité. Ces frais de représentation sont fixés par décision de l'organe délibérant de la Collectivité Territoriale.

Selon un avis du Conseil d'Etat du 1^{er} février 2006 (Préfet du Puy-de-Dôme, n°287656), les frais de représentation peuvent faire l'objet d'une dotation budgétaire afin qu'ils soient directement pris en charge par la Collectivité ou faire l'objet d'un remboursement à l'appui de justificatifs.

C'est pourquoi, dans le respect du principe de parité avec l'Etat (crédits des Sous-Préfets) et d'une proportionnalité par rapport aux frais exposés, il est proposé d'approuver un crédit de frais de représentation de **2 000 €** pour l'exercice 2026, pouvant être utilisé par décision du Directeur Général des Services.

c) Vote des crédits

Le Budget Principal et les Budgets Annexes qui sont soumis à votre approbation, conformément aux articles L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, sont équilibrés en dépenses et en recettes, mouvements d'ordre compris, à :

- ✓ **159 250 432 €** pour le Budget Principal,
- ✓ **3 561 560 €** pour le Budget Annexe du Stationnement Payant,
- ✓ **2 097 632 €** pour le Budget Annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI).

Décision :

Il vous est proposé, pour le Budget Principal et les deux Budgets Annexes :

- **de confirmer le principe de vote du Budget par nature et conformément à la réglementation en vigueur,**
- **d'adopter les propositions formulées aux différents chapitres budgétaires telles qu'elles figurent aux tableaux annexés,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à réaliser des virements de chapitre à chapitre en fonctionnement et en investissement pour le Budget Principal et les Budgets Annexes dans la limite de 7,5% hormis pour le chapitre des charges de personnel.**

d) Adoption de l'ensemble des annexes budgétaires

Il convient d'adopter l'ensemble des annexes budgétaires du document technique, hormis celle relative aux subventions aux associations, présente pour information, qui fait l'objet d'un vote séparé.

BUDGET PRINCIPAL
SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	I- FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	19 341 741	
012	Charges de personnel et frais assimilés	63 663 675	
014	Atténuations de produits	136 605	
65	Autres charges de gestion courante	7 853 589	
66	Charges financières	2 540 000	
67	Charges exceptionnelles	21 850	
70	Produits des services et du domaine		12 193 405
73	Impôts et taxes		8 900 436
731	Fiscalité locale		46 010 594
74	Dotations, subventions, participations		36 058 482
75	Autres produits de gestion courante		1 997 543
013	Atténuations de charges		64 000
77	Produits spécifiques		0
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	7 000 000	2 500 000
	Sous-totaux	100 557 460	107 724 460
023	Virement à la section d'investissement	7 167 000	
	TOTAUX I	107 724 460	107 724 460

**BUDGET PRINCIPAL
SECTION D'INVESTISSEMENT**

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	II- INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	195 871	
204	Subventions d'équipement versées	2 516 520	
21	Immobilisations corporelles	9 797 148	
23	Immobilisations en cours	22 663 553	
10	Dotations, fonds divers et réserves		7 450 000
13	Subventions d'investissement		9 897 262
16	Emprunts et dettes assimilées	8 692 880	8 025 880
45	Comptabilité distincte rattachée	160 000	160 000
024	Produits des cessions		6 825 830
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	2 500 000	7 000 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	5 000 000	5 000 000
	Sous-totaux	51 525 972	44 358 972
021	Virement de la section de fonctionnement		7 167 000
	TOTAUX II	51 525 972	51 525 972
	TOTAUX GENERAUX (I + II)	159 250 432	159 250 432

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT PAYANT, ASSUJETTI A T.V.A.

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	I- FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	2 075 700	
65	Autres charges de gestion courante	4 900	
66	Charges financières	106 000	
67	Charges exceptionnelles	500	
70	Produits des services et du domaine		2 550 000
75	Autres Produits de gestion courante		50
022	Dépenses imprévues		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	166 000	145 000
	Sous-totaux	2 353 100	2 695 050
023	Virement à la section d'investissement	341 950	
	TOTAUX I	2 695 050	2 695 050
	II- INVESTISSEMENT		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		251 560
16	Emprunts et dettes assimilées	174 000	7 000
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipement versées	50 000	
21	Immobilisations corporelles	386 000	
23	Immobilisations en cours	11 510	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	145 000	166 000
041	Opérations patrimoniales	100 000	100 000
	Sous-totaux	866 510	524 560
021	Virement de la section de fonctionnement		341 950
	TOTAUX II	866 510	866 510
	TOTAUX GENERAUX (I + II)	3 561 560	3 561 560

BUDGET ANNEXE OPERATION DE RESTAURATION IMMOBILIERE

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	I- FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	499 500	
70	Produits du domaine		499 500
74	Dotations et participations		
75	Autres Produits de gestion courante		
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	591 066	799 066
	Sous-totaux	1 090 566	1 298 566
023	Virement à la section d'investissement	208 000	
	TOTAUX I	1 298 566	1 298 566

CHAPITRE	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
	II- INVESTISSEMENT		
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	799 066	591 066
	Sous-totaux	799 066	591 066
021	Virement de la section de fonctionnement		208 000
	TOTAUX II	799 066	799 066
	TOTAUX GENERAUX (I + II)	2 097 632	2 097 632

Décision :

Il vous est proposé :

- de fixer le montant des frais de représentation pouvant être employés par le Directeur Général des Services à 2 000 €,
- d'adopter les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal soit, en section de fonctionnement 107 724 460 € et en section d'investissement 51 525 972 €,
- d'adopter les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Annexe du Stationnement Payant soit, en section de fonctionnement 2 695 050 € et en section d'investissement 866 510 €,
- d'adopter les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Annexe de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) soit, en section de fonctionnement 1 298 566 € et en section d'investissement 799 066 €.